



Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 44	Date convocation : 16/05/2023
Pouvoirs de vote : 1 en cours de séance	Date d'affichage : 16/05/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle Saint Clair de Port Sainte Marie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération n°51-2023 – Développement Economique
Avenant n°3 à la concession ZAE 2 du Pôle d'Activité
Economique de la Confluence
 Annexe 2 : Avenant n°3 à la concession d'aménagement ZAE 2

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Prefecture : 30/05/2023
Publication : 30/05/2023

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par ...	Pouvoir à ...	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIEU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X					
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie	X					
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte	X			Départ à 18h30 – Pouvoir donné à M. Pedurand (à partir de la délibération 58-2023)		
PEDURAND Michel	X						
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique	X					
COURS	JANAILLAC Nicolas	X					
DAMAZAN	MASSET Michel	X					
	ROSSATO Stéphane						X
	AGOSTI Christine	X					
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges	X					
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie	X					
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					
MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X					
MONHEURT	ARMAND José	X					

MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURRET Jacqueline	X			
NICOLE	COLLADO François	X			
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X			
	GENTILLET J-Pierre	X			
	ARCAS Elisabeth	X			
	LIENARD Pascale	X			
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X			
	RUGGERI Aldo	X			
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain	X			
RAZIMET	TEULLET Daniel	X			
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne	X			
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X			
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X			
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick	X			
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X		Arrivée à 17h53 – délibération 50-2023	
SAINT-SARDOS	MAS Xavier	X			
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X			
<i>Soit, pour cette séance :</i>		45			1

A été nommé Secrétaire de séance : Nathalie BUGER

Délibération n°51-2023 – Développement Economique
Avenant n°3 à la concession ZAE 2 du Pôle d'Activité
Economique de la Confluence
 Annexe 2 : Avenant n°3 à la concession d'aménagement ZAE 2

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Prefecture : 30/05/2023
Publication : 30/05/2023

Exposé des motifs :

Monsieur Jacques Larroy, Vice-président en charge du Développement Economique, présente les éléments suivants :

Le présent avenant a pour objet de faire évoluer la participation financière de la Communauté de Communes du Confluent et de Coteaux de Prayssas à la concession ZAE 2, afin de financer les travaux de renforcement électrique au titre de l'article L300-5 du Code de l'Urbanisme, pour des travaux nécessaires mais qui excèdent les besoins des usagers de la ZAC. Le montant de cette participation complémentaire est de 526 020,12 € TTC, soit 438 350, 10 € HT, qui seront échelonnés sur les exercices 2024 et 2025.



Vu les statuts de la Communauté de Communes

Vu la concession d'aménagement de la ZAE 2 du 7/04/2013 entre la SEM 47 et le Syndicat Mixte du Confluent 47 ;

Vu l'avenant à la concession n°1 du 2/04/2013 entre la SEM 47 et le Syndicat Mixte du Confluent 47 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2019-02-01-003 du 1^{er} février 2019, portant dissolution du Syndicat Mixte du Confluent 47 ;

Vu l'avenant à la concession n°2 du 4 janvier 2023, prolongeant la durée de la concession au 31/12/2025.

Considérant la nécessité de renforcer la puissance générale disponible sur le secteur du pôle d'activités.

Considérant que le besoin estimé en puissance supplémentaire afin de répondre aux besoins liés à l'implantation de nouvelles entreprises, sur les lots encore disponibles de la zone, et sur les sites d'extension future (ZAE3), est estimé à 8 000 Kva. Il a été estimé que la zone d'aménagement concerté de la Confluence 2, qui fait l'objet du présent traité de concession d'aménagement, connaît un besoin de 4 000 Kva, tandis que les secteurs de Contine et Bagnoque (hors ZAE) ont un besoin de 2 000 Kva chacun.

Considérant qu'Enedis est amené à appeler une participation du maître d'ouvrage de la zone d'activités à au hauteur de 60% du coût des travaux. Ainsi sur un coût travaux estimé à ce jour à 1 753 400 € TTC, la participation totale du maître d'ouvrage de 1 052 040,25 € TTC.

Etant donnée la répartition des besoins en puissance électrique à l'intérieur et en dehors de la ZAC, la prise en charge du montant de ces travaux reviendra pour moitié à l'aménageur au titre de l'article 311-4 du Code

de l'urbanisme. Ce dernier stipule qu'il ne peut être mis à la charge de l'aménageur de la zone que le coût des équipements publics à réaliser pour répondre aux besoins des futurs habitants ou usagers des constructions à édifier dans la zone.

La moitié restante sera financée par une participation du concédant au titre de l'article L300-5 du Code de l'urbanisme.

Aussi, les participations 2024 – 2025 seront de :

- Exercice 2024 : 420 560,05 € HT (TVA 20,00 % en sus)
- Exercice 2025 : 420 560,05 € HT (TVA 20,00 % en sus)

Considérant l'avis favorable de la commission « Développement Economique » en date du 04/05/2023,

Où l'exposé de Monsieur Jacques Larroy, Vice-président en charge du Développement Economique,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré

45 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

1. **Décide** de modifier la participation de la concession ZAE 2 sur les exercices 2024 et 2025 afin d'intégrer le renforcement électrique qui ne concerne pas la concession ZAE 2
2. **Autorise** Monsieur Michel Masset, Président de la Communauté de Communes, à signer l'avenant à la concession d'aménagement dans ces conditions
3. **Dit** que les crédits seront inscrits aux budgets 2024 et 2025.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,
Michel MASSET



La secrétaire de séance,
Nathalie Buger

